de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président informe que l'équipe de foot du GC a			
		terminé à une belle 5ème place, sur 19 équipes présente, lors du tournoi des Parlements qui s'est tenu à Zoug le week-end dernier. Il souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Alberto Cherubini. Il lit ensuite les lettres de démission de deux députées, Mmes Anne Papilloud et Gloria Capt, puis leur rend hommage.			
	2.	Dépôts			
		Interpellations: Lena Lio, Anne Décosterd, Josée Martin, Yvan Pahud, Claire Attinger Doepper, Vassilsi Venizelos Postulats: Catherine Labouchère, Dominique Bonny,			
OA	3.	(GC 203) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de M. Pierre-Alain Urfer, nouveau député	GC	Podio S.	
		Les conclusions du rapport du Bureau (légalité de l'élection) sont adoptées avec . Il est procédé à l'assermentation du nouveau député qui est ensuite invité à rejoindre les rangs de son groupe.			
RENV-CE	4.	(16_INT_540) Interpellation Denis Rubattel - La naturalisation ne doit pas être qu'un acte administratif! (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(16_INT_539) Interpellation Aline Dupontet et consorts - Mort annoncée de l'aide financière fédérale aux services de consultation (art.15 LEg), quelles conséquences pour le canton de Vaud ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(16_INT_541) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Transition entre l'école et la vie professionnelle : quo vadis ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(16_INT_542) Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Horaires scolaires permettant d'organiser un service différencié à la pause de midi afin de doubler la capacité d'accueil parascolaire et de soulager les finances communales : quelles garanties ? (Développement)			

Imprimé le Mer 24 aou 2016 1.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification = objet renvoyé par manque de temps **RENV-T**

= objet renvoyé pour complément d'information OA+M = objet adopté avec modification **RENV-C**

= objet retiré = objet renvoyé suite débat **RET RENV-SD** = objet refusé = objet renvoyé en commission **REF** RENV-COM

= objet renvoyé au Conseil d'Etat REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière **RENV-CE**

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(16_INT_543) Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quels développements pour les infrastructures sportives d'importance cantonale ? (Développement)			
OA	9.	(GC 202) Rapport du Bureau et projet de décision sur le recours de M. Julien Sansonnens à l'encontre de la décision du 28 juillet 2016 du Bureau électoral de la Commune de Lausanne, agissant comme Bureau du sous-arrondissement de Lausanne-Ville, de le déclarer inéligible dans le cadre de la succession au Grand Conseil de Mme Anne Papilloud, comme premier des viennent-ensuite de la liste à laquelle appartient le siège Les conclusions du rapport du Bureau (admission du recours) sont acceptées par 84 oui, 6 non et 31 abstentions.	GC	Podio S.	
OA	10.	(302) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 25 novembre 1974 sur la circulation routière (LVCR) (1er débat)	DTE.	Freymond Cantone F.	
		(1er débat): l'entrée en matière est acceptée par 108 oui, 1 non et 1 abstention. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 101 oui, 1 non et 9 abstentions. (2ème débat): art. 2 accepté sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté par 103 oui.			
TRAITE	11.	(16_INT_492) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Délocalisation des examens de conduite du Service des automobiles et de la navigation (SAN) de la Blécherette à Cossonay : pour qui ? pourquoi ?	DTE		
TRAITE	12.	(16_INT_497) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - L'étonnante délocalisation des examens voitures et motos à Cossonay!	DTE		
RET	13.	(15_POS_146) Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Couverture ECA des bâtiments agricoles : risques de sous-couverture et primes arbitraires	DTE	Randin P.	
		Le postulant a décidé en séance de commission de retirer son postulat suite à la proposition de Mme la Conseillère d'Etat de présenter une information au plénum.			

Imprimé le Mer 24 aou 2016 2.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification = objet renvoyé par manque de temps **RENV-T**

= objet renvoyé pour complément d'information OA+M = objet adopté avec modification **RENV-C**

= objet retiré = objet renvoyé suite débat **RET RENV-SD** = objet refusé = objet renvoyé en commission **REF** RENV-COM = objet renvoyé au Conseil d'Etat REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière **RENV-CE**

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	14.	(15_INT_405) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Josée Martin - Changement climatique : nouvelle donne	DTE.		
TRAITE	15.	(15_INT_411) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts - Adaptation aux changements climatiques : quelle stratégie pour le canton ?	DTE.		
OA	16.	(272) Exposé de motifs et projet de loi modifiant la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD) et Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 4'000'000 destiné à financer les subventions aux installations, ainsi que sa participation aux frais de sensibilisation du public, dues en application de la Loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'300'000 destiné à financer les subventions aux installations, dues en application de la Loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Yves Ravenel et consorts « Pour prolonger de deux ans le délai pour l'octroi de la participation financière de l'Etat pour les installations de compostage et de méthanisation de déchets et pour les centres de collecte des déchets valorisables » (14_MOT_058) (1er débat) (1er débat) : après une discussion générale globale sur les trois projets de loi et de décrets, il est procédé à un vote d'entrée en matière général. L'entrée en matière est acceptée par 117 oui. Projet de loi : art. 14, al. 5, amdt maj com refusé par 62 oui et 70 non. Art. 14 non amendé accepté par 84 oui et 42 abstentions. Art. 19 accepté. Art. 20 accepté. Art. 37, al. 1, lit. c, amdt maj com refusé par 48 oui et 60 non ; al. 2, amdt min com refusé par à une large majorité. Art. 37 non amendé accepté. Art. 38 accepté. Fin du 1er débat. Décret 4'000'000 : art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.	DTE.	Keller V. (Majorité), Christen J. (Minorité)	
		min com refusé par à une large majorité. Art. 37 non amendé accepté. Art. 38 accepté. Fin du 1er débat. Décret 4'000'000 : art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du			

Imprimé le Mer 24 aou 2016 3.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-SD	17.	(281) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 9'000'000 pour la période 2016-2019, visant à renforcer le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion du Groupe radical « pour la compétitivité économique du canton et le développement harmonieux des régions : remplaçons l'arrêté Bonny! » (08_MOT_023), et sur le postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle (10_POS_223) et sur le postulat Martine Fiora-Guttmann et consorts au nom du groupe radical pour l'intégration des enjeux liés au logement dans les négociations avec les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton de Vaud (11_POS_271), ainsi que Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Mojon « La concurrence économique s'active! Avons-nous les moyens d'y faire face? » (13_INT_161) (1er débat)	DECS.	Martin J.	30/08/2016
RENV-T	10	et 1 abstention. (16_PET_047) Pétition en faveur de la famille Ikanovic :	DECS	Hurni V.	20/00/0046
KEINV-1	18.	Monsieur Reuf Ikanovic, Mme Bahra Jahic et leurs enfants Rifet et Sabina Ikanovic	DECO	niumi v.	30/08/2016
RENV-T	19.	(15_MOT_070) Motion Jessica Jaccoud et consorts - Pour une correction du tarif des émoluments des notaires	DIS, DFIRE	Berthoud A. (Majorité), Mattenberger N. (Minorité)	30/08/2016
RENV-T	20.	(278) Exposé des motifs et projets de - loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) - décret modifiant le décret du 15 juin 2010 fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) (1er débat)	DIS.	Mojon G.	30/08/2016

Imprimé le Mer 24 aou 2016 4.

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	21.	(278compl) Exposé des motifs et projet de loi et de décret complémentaires à l'exposé des motifs (n° 278) et projets de - loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) - décret modifiant le décret du 15 juin 2010 fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) (1er débat)	DIS.	Mojon G.	30/08/2016
RENV-T	22.	(14_INT_284) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Cannabis : le Conseil d'Etat est-il prêt à ne tolérer aucune exception à la LStup ?	DIS		30/08/2016
RENV-T	23.	(16_INT_474) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Lena Lio et consort - Cohésion cantonale : un exemple inquiétant ?	DIS.		30/08/2016

Le (La) président-e : Le (La) secrétaire :

Imprimé le Mer 24 aou 2016 5.